



Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport d'orientations budgétaires 2019 permet de présenter :

- Les principales **actions réalisées** depuis 2016 par la Région en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, d'environnement, de solidarité et de fraternité.
- Les principales **orientations pour 2019** concernant :
 - La poursuite et le renforcement des actions en faveur d'une région forte, solidaire et écologique, en prenant en compte les ruptures induites par le changement climatique et la révolution numérique.
 - Le maintien des engagements en faveur du pouvoir d'achat et de l'emploi.
 - Le renforcement des solidarités.
 - L'amplification de l'action régionale en faveur d'un modèle de développement plus durable.
- Un état d'avancement de la **stratégie de mandat 2016/2021** et des choix visant à en renforcer certains de ses 33 engagements.

Les orientations budgétaires 2019 de la Région s'inscrivent dans un **contexte socio-économique** notamment marqué par une incertitude sur les perspectives de croissance au niveau international, avec une reprise économique attendue en 2019 mais qui pourrait être plus faible qu'escomptée.

La stratégie budgétaire 2019 et la projection pluriannuelle se placent dans la continuité de la stratégie financière de la Région, avec la volonté de préserver le niveau d'épargne et d'accroître l'investissement. Pour ce faire, l'Exécutif régional entend "poursuivre impérativement ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, à périmètre constant".

En 2019, les **recettes de fonctionnement** de la Région évolueraient d'environ + 0,5% à 0,7% (hors fonds européens, réforme apprentissage et PIC).

En matière de **dépenses de fonctionnement**, la trajectoire financière est encadrée par le contrat financier signé avec l'État en juin 2018, qui prévoit une limitation de ces dépenses à +1,2% par an en 2018, 2019 et 2020.

Avis du CESER

En premier lieu, les conseillers souhaitent faire part de leur satisfaction quant à la présentation des orientations budgétaires 2019 par le premier vice-président du Conseil régional, le 31 octobre à Dijon. Cette session d'information préalable à la tenue des commissions thématiques du CESER permet aux conseillers d'avoir une vision transversale de l'action de la Région.

De nouvelles orientations affirmées en matière de développement durable et de territorialisation de l'action régionale

Le CESER note la volonté d'**exemplarité en matière de développement durable**, notamment par l'ajout d'un 34^e engagement à la stratégie de mandat 2016/2021. Ce nouvel engagement serait consacré par la mise en place d'une notation extra-financière, visant à évaluer l'atteinte des objectifs de la Région en faveur du développement durable dans ses trois composantes (environnementale, économique et sociale).

Il approuve également le changement de pratique visant à **généraliser l'éco-conditionnalité** dans l'attribution d'aides régionales, comme le CESER l'avait préconisé dans de nombreux avis. L'instauration de l'éco-conditionnalité dans l'attribution d'aides constitue un élément fondamental de progrès pour le CESER, qui note cependant que cette éco-conditionnalité ne doit pas devenir un élément de contrainte supplémentaire - notamment administrative - limitant les initiatives locales.

Le CESER souligne avec beaucoup d'intérêt la nouvelle démarche envisagée en matière de **différenciation territoriale pour le milieu rural**. Le projet de révision constitutionnelle propose d'ouvrir un tel droit à la différenciation, notamment pour que les collectivités locales puissent tenir compte des spécificités et des enjeux qui leur sont propres. En Bourgogne-Franche-Comté, une telle démarche permettrait de davantage prendre en considération la diversité des territoires, dans une logique de subsidiarité. Dans son avis "Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?" (octobre 2017), le CESER avait traité cette problématique de différenciation, en formulant plusieurs préconisations dans son axe intitulé "Des politiques territoriales adaptées aux spécificités locales".

Le CESER considère que cette démarche de différenciation doit concourir à favoriser **l'équité** entre les territoires, d'autant que les territoires ruraux rencontrent souvent plus de difficultés pour mobiliser **l'ingénierie** qui serait nécessaire pour développer leurs projets.

Cette volonté de se rapprocher encore davantage des territoires passe également par le **nouveau projet de territorialisation des services**, qui pourrait se matérialiser en 2019 par l'installation d'une antenne de la Région dans les villes où sont basées les équipes transports transférées par la loi NOTRe (Auxerre, Belfort, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers, Vesoul). La Région indique que ces six "points d'accroche" permettraient d'envisager un territoire d'intervention infrarégional, généralement départemental, mais **modulable** selon les politiques publiques.

Le CESER note que le rapport d'orientations budgétaires 2019 fait référence à de nombreuses actions à l'attention des **jeunes**, notamment celles visant à renforcer leur participation sur deux sujets : le lycée de demain et la qualité de service des transports scolaires. Le dialogue avec la jeunesse est un sujet prioritaire pour le CESER depuis de nombreuses années, ayant donné lieu à la production de plusieurs autosaisines et ayant fait l'objet d'une démarche originale intitulée "le CESER des lycéens" en avril 2017. Il informe la Région qu'il compte engager une **autosaisine pour instaurer un dialogue structuré avec la jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté**. La finalité de cette réflexion sera de donner aux jeunes les outils pour renforcer leur citoyenneté et leur participation active aux décisions politiques qui les concernent.

Des points de vigilance et des interrogations

Le CESER souhaite attirer l'attention de la Région sur les deux dossiers suivants :

- la coopération transfrontalière,
- le lycée de demain.

En matière de coopération transfrontalière, le CESER considère que les informations données dans le rapport d'OB sont incomplètes (cf. engagement n° 17 de la stratégie de mandat) :

- Il n'est pas mentionné la mise en place d'un fond de soutien aux petits projets et/ou sa pérennisation en parallèle des informations autour du dispositif Interreg (information cependant présente sur le site de la CTJ).
- Il manque une référence plus explicite à la manière de porter le projet "Arcjurassien.fr". Notamment, le manque de visibilité de "Arc jurassien.fr" sur internet est flagrant par rapport à son pendant suisse... (site en tant que tel, renvoi explicite depuis le site de la CTJ alors que le renvoi pour arcjurassien.fr n'existe pas, il est remplacé par deux liens génériques vers le CRBFC et la Préfecture de région).

Le CESER s'interroge sur les moyens prévus pour faire exister cette structure qui en l'état a peu de chances d'être considérée à sa juste valeur par les partenaires français. Il est mentionné sur le site du Conseil régional - à la page "Suisse voisine" - que cette structure a pour objectif de "*permettre aux territoires côté français de se réunir régulièrement pour débattre et émettre des propositions qui sont ensuite remontées à l'échelle de la CTJ*". Le déséquilibre avec la partie suisse est absolument flagrant avec pour risque de péjorer la mise en œuvre française de la stratégie de la CTJ publiée en 2016.

Le deuxième point de vigilance concerne **le lycée de demain**. Le CESER s'interroge sur **l'engagement de la Région pour financer l'investissement en équipements pédagogiques, notamment dans les lycées professionnels**. Il sera vigilant sur ce sujet lors de l'examen du BP 2019.

Par ailleurs, le CESER avait relevé **une différence d'objectifs chiffrés relatifs aux produits agricoles locaux utilisés pour la restauration collective** :

- D'une part, le rapport d'OB indique que "la Région s'est fixée comme objectif, qu'à l'horizon 2021, 50 % des produits utilisés dans les restaurants scolaires des lycées bourguignons-francs-comtois soient issus de filières agricoles locales. Parmi ces denrées locales, 20 % devront, en outre, provenir de productions agrobiologiques".

- D'autre part, le plan régional de développement agricole (PRDA) formule l'objectif "de parvenir d'ici 2020 à l'intégration de 70 % de produits d'origine locale dont 20 % de produits bio dans la restauration collective des lycées pour les produits qui le permettent."

Après avoir obtenu des compléments d'information, **le CESER a bien noté que l'objectif à retenir était de 50 %**. Il abordera cette question dans le cadre d'une autosaisine que la commission Économie-Emploi va mener sur l'alimentation locale et bio dans la restauration collective.

Une trajectoire d'investissement confirmée, mais à surveiller

Le CESER relève **l'évolution notoire des dépenses d'investissement sur les exercices 2019, 2020 et 2021**, faisant suite à l'actualisation des travaux de prospective budgétaire dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires. Cette prospective prévoit en effet les éléments suivants :

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement (hors dette)	406 M€	490 M€	580 M€	600 M€	555 M€
Épargne brute	221 M€	216 M€	198 M€	198 M€	200 M€
Taux épargne brute (hors PIC)	17,8 %	17,7 %	17,1 %	17,0 %	17,0 %
Recours à l'emprunt	80 M€	130 M€	233 M€	265 M€	233 M€
Capacité de désendettement	3 ans	3,7 ans	4,9 ans	5,8 ans	6,5 ans
Encours de dette	658 M€	751 M€	937 M€	1 137 M€	1 296 M€

Le CESER note que cette programmation pluriannuelle tient compte des investissements dans les lycées, dans les contrats de territoires, ainsi que des dépenses "non pérennes" pour les infrastructures numériques et le renouvellement du matériel ferroviaire. Le pic d'investissement est ainsi attendu pour 2020/2021, et, à compter de 2022, le niveau d'investissement devrait être moins élevé. Ces investissements seraient financés par :

- l'autofinancement (épargne brute), qui devrait être relativement stable en 2019 puis en diminution en 2020/2021,
- l'emprunt, qui passerait de 80M€ (2018) à 265 M€ (2021),
- d'éventuels nouveaux outils de financement adaptés à la stratégie d'investissement.

Globalement, l'évolution des investissements correspond aux souhaits précédemment émis par le CESER dans ses avis budgétaires, qui engageait la collectivité à davantage investir pour développer l'activité économique. **Le CESER tient néanmoins à souligner plusieurs points de vigilance concernant la trajectoire financière de la collectivité :**

- **L'évolution envisagée de la capacité de désendettement**, qui passerait de 3 à 6,5 années entre 2018 et 2022, avoisinant ainsi un seuil à surveiller (8 ans), seuil au-delà duquel la situation financière de la Région pourrait fortement se dégrader.

- **La baisse du taux d'épargne brute**, qui évoluerait de 19,3 % (compte administratif 2017) à 17 % (projection 2022). Il est à noter ici les fortes incertitudes (réforme de l'apprentissage + PIC) qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement ; ceci pourrait avoir un impact négatif sur l'épargne brute, et obliger la collectivité à emprunter davantage (dégradant ainsi sa capacité de désendettement).

- Concernant les nouveaux outils qui pourraient être mis en place pour financer certains investissements, **le CESER est particulièrement réservé sur les emprunts de très longues durées (40 voire 50 ans) :**

- Ces emprunts doivent être envisagés avec la plus grande prudence dans le sens où ils obéreront les capacités d'action de la collectivité régionale sur le très long terme.
- Le recours à ce type d'emprunt doit faire l'objet d'études préalables particulièrement approfondies, allant au-delà des aspects strictement financiers. Comme le CESER avait pu le souligner dans son avis "Repenser la dépense publique locale" (novembre 2017), les stratégies d'investissement des collectivités doivent nécessairement tenir compte des diverses évolutions sociétales et techniques, l'action publique étant confrontée à une double nécessité : pouvoir adapter ses modalités d'intervention à des besoins sociétaux particulièrement évolutifs et diversifiés, tout en assurant la soutenabilité des finances publiques. Dans cet avis, le CESER posait par exemple la question de savoir comment concevoir une politique de transport public lorsque le numérique et l'économie collaborative génèrent des pratiques de plus en plus autonomes, chaque individu devenant potentiellement acteur de l'offre comme de la demande de transport. Sur quels critères de choix se baser aujourd'hui pour tenter d'imaginer les mobilités de demain ?

Le CESER approuve les modalités de gestion active de la dette, la Région prévoyant notamment de rééquilibrer la structure de la dette actuellement tournée majoritairement vers les taux variables. Cette gestion prudentielle doit en effet permettre d'anticiper une éventuelle remontée des taux directeurs de la BCE en 2019.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 8 abstentions (CGT).

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT

Pour la CFDT, les orientations budgétaires présentées par le Conseil régional ouvrent des pistes de travail éminemment politiques. La CFDT approuve l'engagement d'exemplarité en termes de développement durable débouchant sur une démarche de notation extra financière et l'éco-conditionnalité.

Dans cette intervention, **la CFDT se centrera seulement sur les axes de travail qui concernent l'approche des territoires.** Ainsi sont proposés la différenciation territoriale, la territorialisation des services et l'ingénierie d'accompagnement des projets.

La CFDT est d'accord avec ces choix. Il s'agit de véritables évolutions qui doivent être pensées. Elles doivent s'inscrire dans cette volonté résumée dans le rapport : *"Nous continuerons de nous appuyer sur la société civile et sur les citoyens pour faire évoluer les politiques publiques. La décentralisation n'est pas qu'une démarche technique"*.

La différenciation territoriale doit permettre plus d'équité entre les territoires en prenant en compte leurs spécificités. Ce ne sont pas les moyens mis en œuvre qui doivent être égaux mais bien les résultats. Cela nécessite aussi de sortir des clichés. Les acteurs des territoires, c'est-à-dire la société civile organisée et les élus des autres collectivités (mais pas seulement !) doivent pouvoir faire des diagnostics partagés pour construire des projets adaptés. L'avis du CESER cite les territoires ruraux mais rappelons qu'ils n'ont pas l'exclusivité des difficultés. De larges secteurs urbains accueillent majoritairement, plus des 2/3, des populations pauvres par exemple.

Mais il sera nécessaire que le Conseil régional trouve sa place stratégique pour organiser les coopérations interterritoriales comme le CESER l'affirmait dans son avis lors de la dernière session plénière. Le Conseil régional doit trouver sa place, mais les autres collectivités ne peuvent lui reprocher ce manque et en même temps refuser de s'inscrire dans ce travail.

Dans ce contexte, **la territorialisation des services** peut être un moyen de repérer, d'accompagner les projets des territoires. Mais cette territorialisation sous toutes ses formes, y compris numérique, ne doit pas être considérée comme une forme descendante d'application de décisions préparées au niveau central. Le jacobinisme régional peut aussi exister.

Cette territorialisation ne peut se limiter à la dimension départementale surtout si ces guichets se trouvent dans le chef-lieu laissant de vastes espaces sans accès aux services. Ce doit être des maisons de services publiques qui soient des centres de rencontre des acteurs territoriaux, des lieux de ressources, des moyens d'accès aux services publics pour les citoyens, par exemple pour les transports, pour les moyens pour les transitions professionnelles, et ceci par l'accès direct aux guichets ou par numérique.

Enfin, ces mesures n'auront d'intérêt que si elles sont simultanées à la mise en place **d'une ingénierie d'accompagnement des projets**. C'est ce qui permettra de passer d'une Région qui administre à une Région qui accompagne comme s'y engageait madame la présidente, et comme le CESER le demande.

Ces choix ne sont pas faciles. Ce sont des évolutions profondes qui doivent être conduites dans la durée. Le choix politique, la volonté d'avancer doivent primer sur la tuyauterie qui accompagnera cette réforme. C'est une manière de faire évoluer l'action publique comme le CESER le proposait dans son avis sur "L'innovation démocratique".

Enfin, notre CESER doit participer à cette évolution et se saisir de ce que pourraient être ces nouvelles pratiques dans les territoires. C'est d'ailleurs une grande partie du contenu du projet de notre assemblée.

Déclaration de Daniel François, au nom de la CGT

La CGT émet des réserves sur plusieurs aspects des orientations budgétaires pour 2019.

1- L'augmentation du budget de fonctionnement est à moins de 1%, c'est-à-dire en deçà des 1,2% permis désormais par le contrat passé avec l'État. Donc au regard de l'inflation, cela aboutira en fait à une baisse nette de 0,5 à 1% des dépenses de fonctionnement.

Cette diminution nette du budget de fonctionnement est une véritable politique d'austérité et nous craignons qu'elle impacte la gestion des ressources humaines et vienne détériorer le dialogue social.

2- L'augmentation sensible du budget d'investissement de la Région maintient l'endettement dans des proportions raisonnables.

Cependant, nous regrettons qu'une partie de ces investissements viennent uniquement compenser le désengagement de l'État. La RCEA en est un exemple.

3- Le droit à la différenciation : Ces quelques mots se sont glissés dans les orientations budgétaires. La CGT sera attentive sur ce sujet. À notre avis, il y a une distinction à faire entre une reconnaissance de la diversité des territoires, et une différenciation telle que le gouvernement l'entend qui pourrait permettre de traiter différemment les citoyens et les salariés. Sur ce sujet qui pourraient fortement impacter les politiques publiques, le CESER aura besoin d'être informé et consulté suffisamment en amont.

Enfin, la CGT interpelle le Conseil régional à propos de l'engagement n° 12 des orientations budgétaires "Former plus et mieux les demandeurs d'emploi".

Si cet engagement peut paraître satisfaisant à sa lecture, les deux dernières réformes de la formation professionnelle, et notamment celle du 5 septembre 2018 "Liberté de choisir son avenir professionnel", qui va s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2019, vont encore dégrader la situation, tant des salariés que des demandeurs d'emplois.

De plus, les récentes annoncent de suppressions d'emplois à l'AFPA, qui depuis longtemps était le "moteur" de la formation professionnelle, nous inquiètent : 1 500 à 2 000 emplois seront supprimés nationalement. La répercussion sur notre région sera de 60 à 80 emplois. Le seul site AFPA existant dans la Nièvre va fermer ses portes et 3 autres sites (Quétigny, Le Creusot, Grand Charmont) seront également fermés. En 10 ans, l'activité de l'AFPA en Bourgogne-Franche-Comté est déjà passée de 27 millions à environ 10 millions d'euros. Les chiffres parlent, cette dégradation est difficile à comprendre, et pourtant la volonté malheureusement affichée par les pouvoirs publics est de continuer cette casse de l'AFPA.

L'urgence véritable est de répondre à la question politique précise : quelle AFPA veut-on et pour quoi faire dans notre région ? Notre région est confrontée à des enjeux économiques cruciaux :

- la réindustrialisation, la production locale,
- le développement durable,
- un aménagement du territoire garant d'un développement équilibré des territoires,
- des transitions écologiques, énergétiques, numériques,
- la transformation du travail et des métiers,
- les métiers émergents ou rares.

Répondre à ces défis nécessite des choix politiques d'envergure : le Conseil régional dispose encore avec l'AFPA d'un bras armé au sein du SPRF qui a fait la démonstration depuis 70 ans de son efficacité sociale. Nous appelons l'Exécutif à agir pour maintenir et renforcer l'activité de l'AFPA en région.

La CGT s'abstiendra sur l'avis.

Déclaration de Sébastien Galmiche, au nom de la CGT/FO

Hausse des tarifs des carburants !!!

Force Ouvrière s'indigne devant la politique menée par le gouvernement au nom de la transition énergétique. Dans cette affaire nous avons le sentiment, comme une majorité de Français, qu'il s'agit d'une grosse ficelle pour augmenter les taxes. Passer à la voiture électrique, développer de nouvelles énergies pour la protection de l'environnement, ça se prépare. Augmenter le prix des carburants, pour inciter les citoyens à renouveler leurs véhicules, revoir leurs modes de déplacements, inquiète beaucoup et pose de nombreuses questions.

Il y a une injustice criante. Les taxes frappent de la même façon les plus riches et les plus pauvres : ces derniers sont donc proportionnellement plus taxés. C'est une injustice flagrante entre ruraux et urbains, les premiers n'ayant d'autre choix que celui d'utiliser leurs véhicules pour leur travail.

Nous ne prendrons qu'un exemple, celui des salariés occupant un emploi précaire, comme les intérimaires. Ils sont de plus en plus nombreux et résident en grand nombre dans les territoires ruraux, souvent à plusieurs dizaines de kilomètres de leur travail. Leur pouvoir d'achat est, et sera fortement impacté. Ne risque-t-on pas ainsi de les éloigner de l'emploi ?

Ces salariés se poseront la question du gain avant d'aller travailler à plusieurs dizaines, voire centaines de kilomètres aller/retour et une facture de carburant qui amputera un salaire réduit au minimum.

Déjà, des mouvements sont annoncés comme celui du 17 novembre. Souvent confus et très certainement dangereux, avec des tentatives de récupération politique, ils reflètent un vif mécontentement de l'ensemble de la population pour cette mesure de taxation massive, qui est ressentie comme une véritable injustice.

Pour FO, une seule issue pour le gouvernement : cesser immédiatement cette politique de taxation, et s'engager dans une politique qui permettrait une plus juste répartition des richesses produites.

Les salariés subissent de plein fouet la hausse du gaz, du fuel, de l'eau, de l'électricité, du carburant.... Tous les produits de première nécessité !

Pire encore : ces hausses vont se répercuter inévitablement sur la vie quotidienne de chaque citoyen en créant un véritable effet inflationniste sur l'ensemble des prix à la consommation. La seule chose qui n'augmente pas ce sont les salaires. Les hausses par contre, au prétexte de transition énergétique, c'est tout de suite. Encore une fois ce sont les plus fragiles, les plus précaires, qui en pâtiront pendant toutes ses années car ils ne pourront jamais se doter des véhicules "nouvelle génération".

Tout ça mettra en danger la consommation, et risque d'amener une récession économique sévère.

À l'occasion des débats budgétaires des Régions, le Président de la République suggère une participation de celles-ci, afin d'aider les plus fragiles. Mais sous quelle forme ? Un "chèque-carburant" ? À FO, nous ne soutenons pas ce genre de tour de "passe-passe", surtout dans le contexte de réduction drastiques des dépenses.

Évitons les usines à gaz ! L'État doit renoncer aux augmentations de taxes actuelles et à venir : point final !

Enfin, il est indéniable que cette augmentation continue, le prix des carburants impacte très sérieusement le coût des déplacements des conseillers CESER que nous sommes, dont une bonne partie vit en milieu rural, et ne bénéficie pas de services de transports en commun, si les choses restaient en l'état, il conviendrait que la Région revoie très rapidement les modalités de remboursement de ces frais.

Déclaration de Hubert Belz, au nom de la Fédération des Entreprises d'insertion, URAI, Chantiers Écoles

Si le DOB permet d'avoir en partie une vision des priorités et de l'évolution de la situation financière de la Région, il n'a pas pour objet une quelconque comparaison avec le passé mais bien une vision et une projection future, annuelle et/ou pluriannuelles.

Si un DOB n'a pas d'obligation de forme, dans le cas présent celle-ci situe bien les grands enjeux à venir, dans un contexte délicat, rigueur budgétaire (redressement des finances publiques), pas de croissance, manque d'attractivité avec un solde migratoire négatif...

Dès l'introduction, l'Exécutif régional donne le ton, celui d'une collectivité qui se bat pour l'emploi et le pouvoir d'achat, balayant les différents secteurs économiques, reconnus tels que l'industrie ou l'agriculture, naissant comme celui du tourisme, utile et solidaire comme celui de l'ESS, avec en toile de fond la formation, clé de la réussite.

Elle en mesure les enjeux, dont l'impact de la révolution numérique 4.0 sur les entreprises et les emplois (automatisation, robotisation...), l'atonie du secteur énergie pour lequel la reprise se fait attendre. Pour y répondre elle consolide, partage ou se dote d'outils d'anticipation et d'accompagnement vers des mutations économiques imposées.

Je ne peux, à titre personnel, que saluer la démarche et les engagements associés, souhaitant que ceci ne soit pas déjà trop tardif.

De la même façon sont abordées l'environnement et le développement durable, la solidarité et fraternité

Je m'arrêterai sur l'Économie Sociale et Solidaire et l'Insertion par l'Activité Économique.

Tout d'abord sur la formation, nous serons très attentifs sur la mise en œuvre du PIC IAE. Les besoins sont immenses pour nos publics cibles et leur montée en compétence nécessite que le reste à charge pour nos structures se réduise au mieux.

Plus globalement, si l'ESS est mise en avant dans le DOB et que ce secteur semble être cher à l'Exécutif, comme le souligne madame la présidente, Marie-Guite Dufay, dans l'interview donné à Alternatives Économiques pour le mois de l'ESS. Nous pourrions imaginer que la Région, au-delà de ses engagements financiers, se positionne comme facilitateur, afin de pouvoir favoriser le rapprochement de l'économie classique et celui de l'ESS.

Derrière l'avènement du plan pauvreté, dans la continuité du Fonds d'inclusion dans l'Emploi (FIE) et du PIC IAE, le gouvernement semble être force de proposition et redistribue les cartes du financement des structures de l'IAE pour "lutter massivement contre le chômage".

Cette nouvelle donne, qui pour autant ne sécurise pas sur le fond, le financement des SIAE, interroge les structures sur leur projet associatif ou d'entreprise, ainsi que leur(s) modèle(s) économique(s).

Nous voyons bien qu'à travers l'émergence de nouvelles initiatives pour l'emploi des personnes (Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, Insertion par le sport, Maison de l'Insertion...), certains voudraient nous faire croire que les dispositifs historiques dans lesquelles nous nous inscrivons ne sont pas assez efficaces ou qu'ils ne peuvent pas porter à eux seuls les solutions de reprise d'activité pour les publics que nous accompagnons.

Si la légitimité des dispositifs que nous portons n'est pas systématiquement remise en cause par les "politiques publiques", leurs portages politiques restent néanmoins aléatoires, le financement des structures de l'IAE étant continuellement soumis aux arbitrages entre co-financiers.

Il ne s'agit pas aujourd'hui, d'opposer les différents outils d'insertion que sont les SIAE, mais bien d'incorporer les nouvelles initiatives, au regard du dimensionnement de l'offre d'insertion globale, en cohérence avec les enjeux et les particularités de chaque territoire.

La force de nos SIAE, se libère dans cette capacité à articuler une complémentarité d'actions et de solutions adaptées "pour tout un chacun", plus précisément pour l'ensemble des publics en difficulté sociale et professionnelle.

"Quel plus beau cadeau peut nous faire l'autre que de renforcer notre unicité, notre originalité en étant différent de nous ?" Éloge de la différence, Albert Jacquard.

La "reprise économique" a mis en exergue que l'augmentation de nos résultats en termes de retour à l'emploi des publics que nous accompagnons, était en adéquation avec l'augmentation des offres d'emploi.

Malheureusement les "carcans" administratifs et les réformes régulières du secteur de l'Insertion par l'Activité Économique, freinent nos besoins de professionnalisation, fragilisent les structures et leurs modèles économiques ; celles qui ne pourront pas "réactualiser" leur modèle économique risquent de disparaître.

Les arbitrages en fonction des territoires, posent de façon constante, les questions des logiques d'articulations des co-financements de l'aide aux postes (État, Département...), dans leurs lisibilités et leurs pérennités, et plus largement dans leurs compatibilités avec les Fonds Européens mobilisables.

L'implication forte de la Région BFC en direction des acteurs de l'ESS et de l'IAE, à travers l'élaboration du SRDEII, ne trouve pas forcément d'écho sur tous les territoires, et le binôme Région-Collectivités locales (Communauté de Communes...) peine dans son rôle de facilitateur, afin de faire émerger et de soutenir une dynamique économique territoriale sur l'ensemble de la Grande Région.

C'est pourquoi, dans ce contexte, l'ensemble des structures de l'IAE, veillera aux intérêts et respect de chacun dans l'accomplissement de cette pluralité qui nous va si bien.

Déclaration de Michel Burdin, au nom des Parents d'élèves

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Sur ce Document d'orientations budgétaires (DOB), je souhaite faire deux sortes d'observations :

1- Vous dire notre satisfaction, à nous parents d'élèves :

- Satisfaction de voir la gratuité des transports scolaires pour tous les départements de notre région à la rentrée scolaire 2019. *D'ailleurs, plutôt que gratuité, car rien n'est gratuit, je préfère dire "pris en charge par la collectivité territoriale".*

- Satisfaction de voir qu'elle se fera sans frais de dossier pour les familles.

- Satisfaction, il faut le dire aussi - *et je le rappelle* - de voir perdurer la prise en charge de ce que l'on appelle les "ressources pédagogiques".

2- En deuxième point, nous avons des questions ou des observations - nombreuses - dont je ne vous donnerai que quelques exemples :

- En septembre 2019, la scolarité devrait être obligatoire à partir de 3 ans : quid des accompagnateurs dans les bus scolaires ?

- Quid du transport pendant la pause de midi pour les écoles où il n'y a pas de restauration scolaire ?

- Que veut dire "analyse de la valeur" (page 39) pour le parent d'élève moyen qui n'est pas économiste ?

- Pour le « nouvel espace numérique de travail », n'oublions pas les parents qui ne peuvent pas profiter des richesses du numérique, c'est-à-dire ceux qui sont de l'autre côté de la fracture numérique.

- Pour les frais d'hébergement-restauration, ne peut-on pas aller plus loin... vers le taux d'effort ? *Comme le font déjà certaines collectivités comme, par exemple, la Ville de Dijon.*

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres - *que je ne vais pas énumérer ici* - il me semble qu'une concertation doit se tenir à tous les échelons, et qu'elle n'oublie pas les parents d'élèves.

Je voterai l'avis de la commission.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de France Nature Environnement BFC

La cohérence dans l'action publique est un passage nécessaire pour tenter de réconcilier les citoyens avec la politique. FNE se réjouit donc de la prochaine mise en place par la Région d'indicateurs d'évaluation autres que purement financiers et de la généralisation de l'éco-conditionnalité à l'ensemble de ses aides. Cela crée une obligation nouvelle de **communiquer encore plus clairement sur les intentions** et implique la **mise en place de dispositifs d'accompagnement des projets**. Nous portons cette proposition de longue date et nous espérons aujourd'hui que la mise en place de nouveaux critères permettra de porter un nouveau regard sur tous les projets, et en particulier sur ceux les plus controversés au regard de leur impact sur l'environnement, comme le projet d'installation de deux Center Parcs au Rousset et à Poligny ou encore l'opportunité d'un soutien à l'opérateur low-cost Ryanair au travers une participation à la gestion de l'aéroport Dole-Tavaux, par exemple, au profit de projets durables réellement utiles à tous les habitants de Bourgogne-Franche-Comté dans leur quotidien.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

En complément de l'avis qui vient d'être présenté, je souhaite revenir sur 3 sujets inscrits dans le texte des Orientations budgétaires : Économie de proximité, Europe et Numérique éducatif :

1- Il est intéressant de noter la place donnée à **l'Économie dite de proximité** à plusieurs reprises : c'est le cas dans l'engagement "renforcer les solidarités territoriales" et plus particulièrement dans l'engagement 3 "promouvoir l'Économie sociale et solidaire, engagement conclu par un encadré dans lequel figure un plan de l'économie de proximité.

Les OB mettent l'accent sur l'économie productive mais celle-ci ne concerne que peu certains territoires pour lesquels le maintien de revenus est une préoccupation dramatique, préoccupation qui pourrait devenir une réalité pour d'autres.

Quelle démarche pour l'élaboration de ce plan ? Sachant que l'économie de proximité n'est ni limitée à des activités de l'ESS ni à des territoires en milieu rural. Cette démarche nécessitera de prendre en compte les initiatives expérimentales de valorisation des ressources locales, de comprendre si ces actions sont à même de redonner du sens à l'économie en s'appuyant sur des problématiques sociales, environnementales et même industrielles et de les placer en regard des politiques régionales.

Remarque : à ce sujet, il est intéressant de noter que arcjurassien.ch organise un séminaire "lever de rideau sur l'économie présenteielle" en lien avec le défi majeur pour les cantons de l'Arc jurassien de faire face à la fuite des revenus de l'économie productive. Un tel sujet trouverait toute sa place dans la mise en œuvre de la stratégie transfrontalière pour l'arc jurassien, mise en œuvre dont l'avis regrette le retard.

2- Europe : engagement 16 : "**Mobiliser pleinement les fonds européens**" avec deux questions :

- Le recours à des financements européens (plan junker) est-il envisagé pour certains investissements, notamment en matière d'infrastructures de transport ?

- Page 32, est évoqué le chantier post 2020 : la Commission européenne a rendu sa proposition de **Cadre Financier Plurianuel** dont la 1^{re} étape est la préparation des prochains programmes.

Quelle forme prendra cette préparation en BFC ? Notamment comment sera conduite la phase de diagnostic stratégique identifiant les principaux enjeux pour la BFC ? Ce diagnostic s'appuiera sur les grands schémas déjà existant ou en cours de définition, schémas qui restent cependant discrets sur l'ambition européenne de la BFC.

Dans cette démarche, quelle place pour le séminaire national Interreg, organisé le 4 décembre à Besançon par la BFC et le Commissariat général à l'Égalité des territoires qui invite, à cette occasion, à débattre sur la Coopération territoriale européenne post 2020?

Quelle sera l'implication du Ceser dans ce chantier post 2020 ?

3- Enfin, 3^e sujet : dans l'engagement 8 "**Construire le lycée de demain**" sont inscrites deux rubriques très liées : numérique éducatif et ressources pédagogiques et l'annonce d'une saisine du CESER.

Par ailleurs, à plusieurs reprises, le texte des OB, sous différentes formes, souligne les enjeux de l'évolution des méthodes pédagogiques. Ces deux sujets, numérique éducatif et évolution des méthodes pédagogiques, sont étroitement corrélés et ne se limitent pas au système éducatif relevant de l'Éducation nationale.

Dans sa contribution Sraddet, la commission Formation-Recherche du CESER faisait de l'évolution des technologies un **véritable choc culturel pour la formation** qu'il s'agissent des outils de formation ou des besoins de formation inédits ou des évolutions dans la pratique de la transmission du savoir qui interrogent sur la formation des professionnels de la formation (qui ne se limitent pas à l'Éducation nationale) ; cela dans un contexte de mutation sociétale qui interpelle aussi le système éducatif.

Autrement dit, le numérique éducatif n'est qu'un des volets d'une stratégie globale, **il est indissociable d'innovations dans la pratique pédagogique**. Cette stratégie ne doit pas se limiter aux acteurs et aux actions de l'Éducation nationale. Elle concerne la formation tout au long de la vie, et donc un large public d'apprenants et un large éventail de formateurs. Une telle **stratégie pour l'innovation pédagogique** est partie prenante de la politique territoriale ; au-delà des OB, elle a toute sa place dans le Sraddet.